

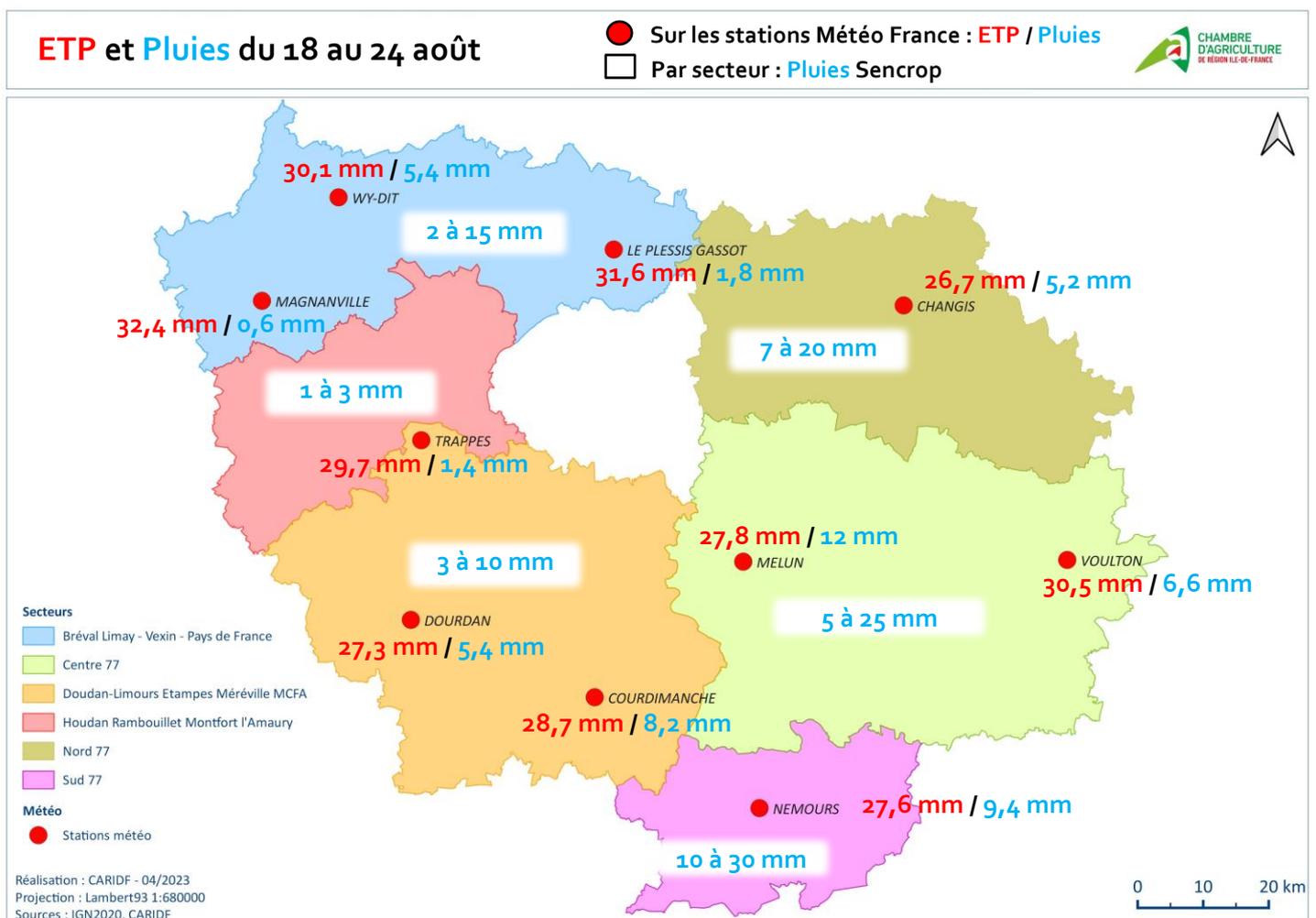
Irriplaine 2023 N° 23 - Vendredi 25 août 2023

Ronan OLIVO, Chargé d'études gestion quantitative, Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
01 64 79 31 15 / 06 07 18 14 37 / ronan.olivo@idf.chambagri.fr

Sommaire

METEO OBSERVEE DEPUIS 7 JOURS → ETP ET PLUIES.....	1
COEFFICIENTS CULTURAUX → KC.....	2
SONDES DE MESURE D'HUMIDITE DU SOL → RFU.....	2
CONSEILS EN IRRIGATION.....	3
RESTRICTIONS EN COURS.....	4

METEO OBSERVEE DEPUIS 7 JOURS → ETP ET PLUIES



Prévisions des 7 prochains jours :

Pluies (différents modèles météo)
0 à 10 mm (en moyenne)
Jusqu'à 30 mm (localement)

ETP (d'après statistiques)
20 à 30 mm

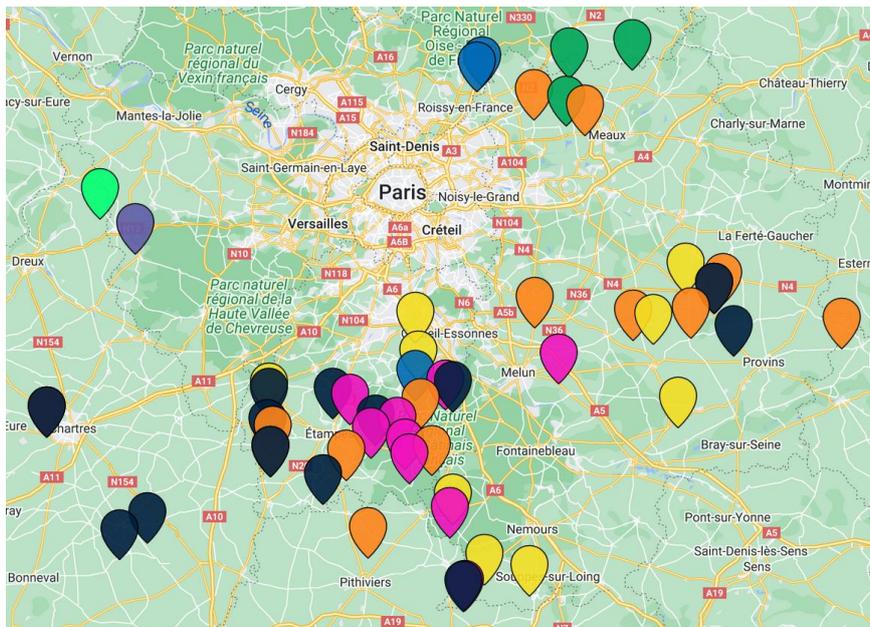
COEFFICIENTS CULTURAUX → KC

Les coefficients cultureux (grandes cultures et maraîchage) sont disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture via le lien suivant :

https://idf.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Ile-de-France/160_Inst-IDF/5_-_Les_ressources/Documents/20230414-CoefficientsCultureuxKc-CARIDF.pdf

SONDES DE MESURE D'HUMIDITE DU SOL → RFU

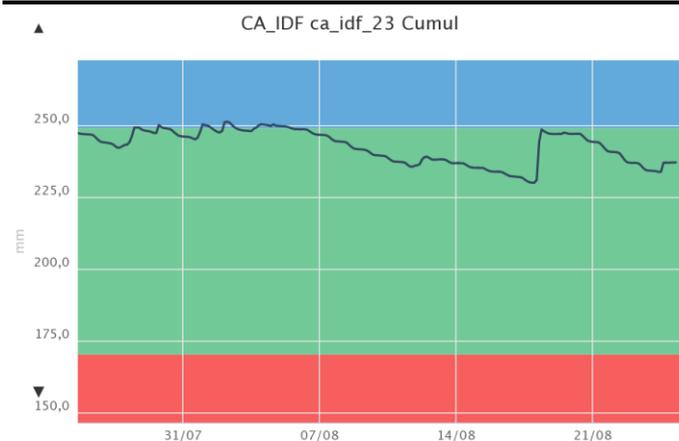
Réseau des sondes capacitives de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, réparti sur les secteurs Irriplaine



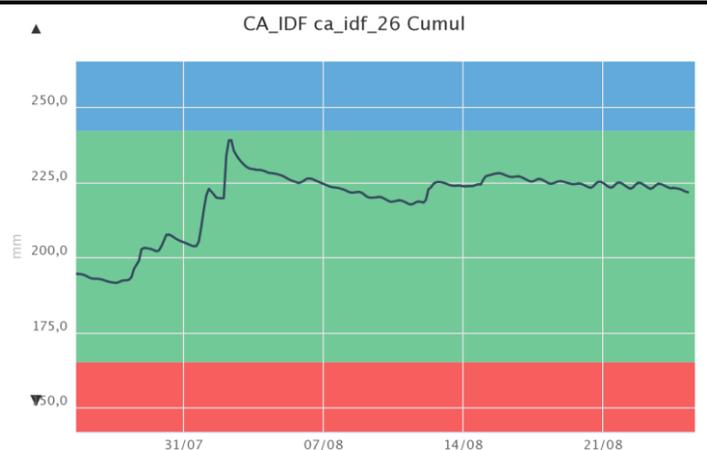
Légende sondes :



Pomme-de-Terre

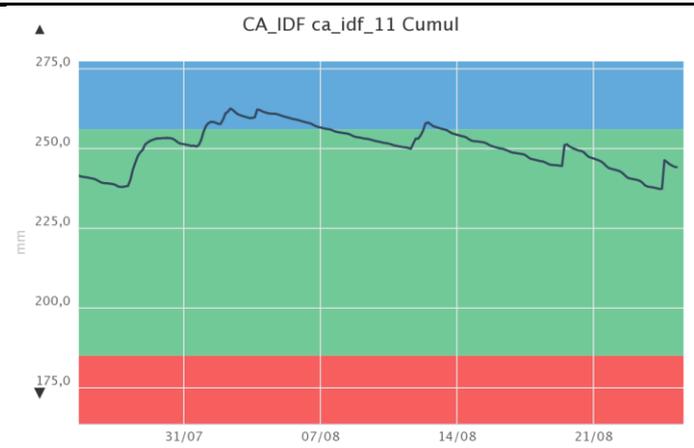


Culture : PdT Lady clair (industrie) plantées 17 avril, secteur centre 77
Sol : limon franc moyen

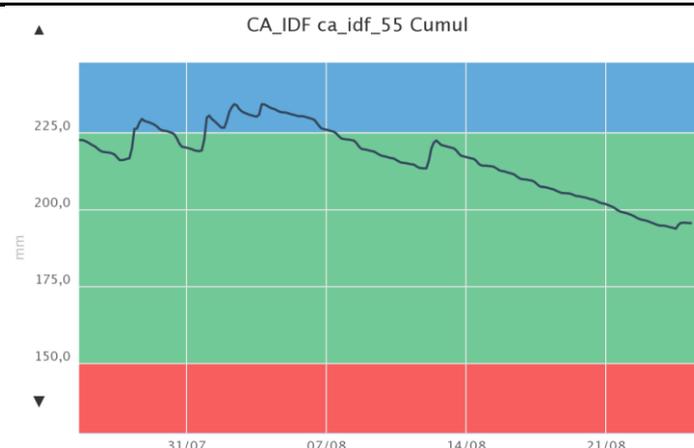


Culture : Pdt industrie (Inovator) plantées 20 avril, secteur Nord 77
Sol : limon profond

Betterave

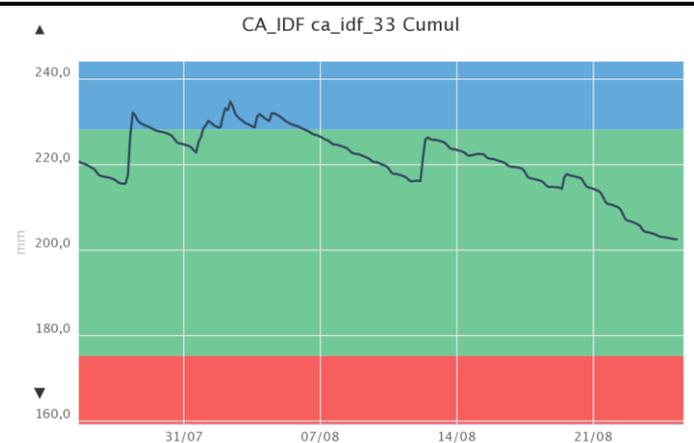


Culture : Betteraves semées 5 avril, Prunay-sur-Essonne g1, secteur MCFA
Sol : argilo-calcaire superficiel

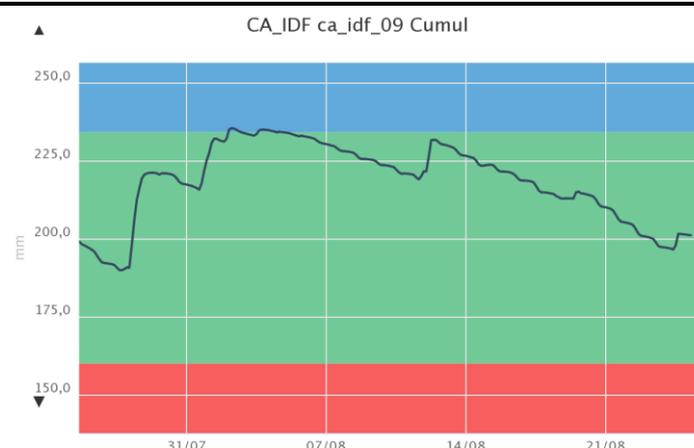


Culture : Betteraves, Morigny-Champigny g1, secteur Etampes-Méréville
Sol : limon argileux profond

Maïs



Culture : maïs semé 9 avril, secteur sud 77
Sol : argilo-calcaire superficiel



Culture : maïs semé 19 avril, Ballancourt-sur-Essonne g1, secteur MCFA
Sol : limon franc superficiel

CONSEILS EN IRRIGATION

CULTURE	STADE	CONSEIL
Pomme de terre	Sénescence à récolte	- Pomme de terre conso : défanage à récolte - Pomme de terre industrie : les pluies ont bien rechargé les sols et les consommations diminuent. Il n'est plus nécessaire d'irriguer.
Maïs	Grains laiteux-pâteux à grains durs (majorité)	L'irrigation n'est plus valorisée au-delà du stade grain laiteux. Si ce stade n'est pas dépassé, il n'est pas nécessaire d'irriguer dans les prochains jours.
Tournesol	Maturation	Arrêt de l'irrigation
Betterave	Couverture	Arrêt de l'irrigation recommandé par l'ITB au 15-20 août. Arrêt d'autant plus justifié que la plante pourra profiter des sols chargés en eau en cas de sécheresse de fin de cycle.
Haricots verts	Développement des gousses à récolte	Pour les haricots encore en terre, pas d'irrigation nécessaire dans les prochains jours.

• Mesures de restrictions en cours :

Département	Zone d'alerte	Niveau de restriction	Mesures de restriction
77	- Grand Morin - Orvanne - Yonne - Lunain	Vigilance	Aucune
77	- Petit Morin	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures de pommes de terre et légumes : Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-marne.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	-Seine - Sud-Est	Vigilance	Aucune
78	Sud-Ouest	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	Centre	Crise	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdit Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de des affluents	Vigilance	Aucune
95	Oise et Seine	Vigilance	Aucune
95	Vexin	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 10h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
95	Plaine-de-France et du Parisis	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
Paris & proche couronne	Ensemble	Vigilance	Remplissage plans d'eau : Interdit du 15 juin au 30 septembre pour les plans d'eau alimentés par des prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement, sauf pour la défense incendie
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Remplissage plans d'eau : Interdit, sauf pour la défense incendie et exception possible sur demande auprès de la Police de l'eau en cas d'usages commerciaux ou d'enjeux liés aux milieux aquatiques
Nappe souterraine	Secteur	Niveau de restriction	Mesures de restriction
Nappe de Beauce	Fusain	Alerte	- Prélèvements interdits du dimanche 8 h au lundi 8 h, soit 24 heures consécutives - Possibilité de fractionnement par 12 h sur demande motivée pour un total de 24 heures hebdomadaires : interdiction 2 fois de 8h à 20h. - Mesures spécifiques pour les forages impactant très fortement le débit du Fusain : Forage de priorité 1 : prélèvement interdit quatre jours par semaine Forage de priorité 2 : prélèvement interdit trois jours par semaine. La plage d'interdiction couvre notamment la période s'étendant du samedi 8h au lundi 8h.
Nappe de Champigny	Champigny Est	Alerte	Toutes cultures hors spécialisées : Réduction de 5 % du quota restant à utiliser Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres : Aucune réduction

Des demandes de dérogations, dûment motivées, peuvent être réalisées directement auprès des DDT. Le préfet pourra, à titre exceptionnel, adapter les mesures de limitation, essentiellement dans le cas où l'usage de l'eau est interdit.